

Grenoble Initiative in Medical Devices (Labex GIMeD)

Appels à projets 2025

Date limite de soumission des projets : 14 février 2025

■ Contexte de l'appel d'offre

Le labex GIMeD a pour objectif de promouvoir la recherche amont et appliquée dans le domaine des dispositifs médicaux (DM). Ses priorités s'orientent autour des 5 axes suivants :

1. Les microsystèmes in vitro pour le diagnostic « point of care » et les tests par organes sur puce,
2. Les dispositifs in vivo pour la surveillance et la thérapie,
3. L'imagerie et les outils théranostiques basés sur les rayonnements,
4. Les dispositifs d'assistance au geste médico-chirurgical
5. Aspects règlementaires, sociétaux et éthiques à toutes les étapes du développement des DM.

Pour son édition 2025, GIMeD lance un appel à contrats doctoraux ou postdoctoraux (appel GIMeD-DOC) et un appel ouvert (appel GIMED-Blanc).

L'appel GIMeD-DOC a pour objectif de financer des projets exploratoires et émergents menés dans le cadre d'une thèse ou d'un postdoctorat. Les demandes peuvent concerner des financements complets (3 ans de thèses ou 2 ans de postdoc) ou des co-financements (minimum 6 mois, prolongement de thèse possible). L'enveloppe disponible correspond à 3 financements complets.

L'appel GIMeD-BLANC est un appel très ouvert visant à renforcer toute initiative structurant un peu plus la communauté grenobloise autour des technologies de santé pouvant bénéficier au développement de dispositifs médicaux. Cela peut concerner des financements d'équipements, de fonctionnement, de bourses de Master 2, le montage de projets collaboratifs d'envergure, des initiatives de formations, d'écoles thématiques... Dans tous les cas, ces demandes devront s'adosser à des projets scientifiques identifiés. L'enveloppe disponible est d'environ 100 k€ (20 k€ max par projet).

Ces deux appels sont ouverts aux projets interdisciplinaires réalisés dans le domaine des dispositifs médicaux s'inscrivant dans les thèmes de recherches soutenus par le Labex GIMeD.

La communauté étant très large pour un budget limité, l'objectif de GIMeD est de faciliter l'émergence de nouveaux projets.

■ Critères d'éligibilités

- Le projet doit s'inscrire dans les thématiques soutenues par GIMeD

- Le projet ne doit pas être soumis simultanément pour financement à un autre labex
- Le projet ne doit pas avoir été déjà soumis 2 fois à un des appels de GIMeD
- Un·e porteur·se/co-porteur·se ne peut pas avoir été bénéficiaire d'un financement doctoral/postdoctoral de GIMeD dans les 2 années précédentes
- Si le projet inclut une réflexion SHS (axe 5), il doit inclure une équipe d'un des 4 axes scientifiques du labex (axes 1 à 4)
- Le projet de thèse/postdoc doit être clairement positionné par rapport au projet global
- Les prolongations de thèse sont éligibles
- Les projets doivent être co-portés par au moins deux équipes aux expertises complémentaires de deux structures rattachées au Labex GIMeD.
- Pour les demandes doctorales, au moins un·e des co-porteur·se·s membres du labex doit avoir son HDR et le/la doctorant·e recruté·e devra être inscrit dans une école doctorale de l'UGA.
- Les projets incluant des partenaires académiques nationaux ou internationaux hors du périmètre du Labex sont éligibles, mais seules les activités des laboratoires rattachés au Labex seront financées.
- Un·e co-porteur·se ne peut être impliqué·e que dans un seul projet soumis par année (tous les appels d'offres confondus).
- Pour l'AAP BLANC, une demande d'équipement doit s'élever à 10% minimum du coût global de l'équipement dans le cas où elle correspond à un co-financement.
- Le/la responsable scientifique et technique du projet ne doit pas être membre du directoire d'un pôle de recherche, de la Vice-Présidence Recherche et Innovation, de la Vice-Présidence Relations Internationales, du directoire de l'UGA.

■ Critères de sélection

- Qualité scientifique du projet : originalité au-delà de l'état de l'art national et international, caractère émergent et exploratoire, nouveauté méthodologique, ambition scientifique et/ou technologique des objectifs.
- Faisabilité du projet : pertinence de résultats préliminaires, adéquation des moyens humains et méthodologiques aux objectifs du projet, analyse et remédiation des risques.
- Qualité scientifique du consortium et des co-porteur·se·s (complémentarité du consortium, pertinence et interdisciplinarité de la collaboration, qualité des publications des co-porteur·se·s, positionnement des co-porteur·se·s vis-à-vis du contexte du projet).
- L'aspect structurant de la demande (émergence d'une collaboration, bénéfiques pour la communauté).
- Pour l'appel GIMeD-DOC, la cohérence entre le projet doctoral/postdoctoral et le projet global
- Impact du projet : importance des résultats scientifiques attendus par rapport à l'état de l'art, retombées cliniques potentielles, stratégie de dissémination, cohérence sociétale et éthique du projet.
- Dans le cas d'une prolongation de thèse, pertinence de la demande vis-à-vis de l'ambition du projet et de l'état d'avancement.
- Effets leviers attendus : émergence d'une nouvelle thématique, renforcement du potentiel de dépôt de projets nationaux ou européens, structuration de la communauté, aide à l'acquisition d'un équipement important pour la communauté...
- Rattachement éventuel du projet à différents axes du Labex GIMeD (dont SHS) et/ou pôles UGA. Dans ce cas, le progrès des connaissances attendu pour chacune des communautés impliquées devra être explicité.
- L'École Doctorale cible sera sollicitée sur (1) le nombre de thèses en cours encadrées par le(s) directeur·trice(s) de thèses pressenti·e(s) ; (2) le nombre de thèses financées encadrées par le(s) directeur·trice(s) de thèse pressenti·e(s) ayant démarré depuis plus de 4 ans et non

soutenues. Cet inventaire sera fait sur une période de 10 ans ou à défaut depuis le recrutement de(s) directeur-trice(s) de thèses pressenti-e(s). Il sera également tenu compte des publications des étudiants précédemment encadrés par le(s) co-porteur.se(s).

■ Types de financements possibles

- AAP GIMeD-DOC :
 - Financement complet (3 ans) ou partiel (6 mois minimum) d'une thèse
 - Financement d'un post-doctorant (6 mois minimum, 2 ans maximum)
- AAP GIMeD-BLANC : tout type de financement hors CDD est éligible (par exemple : équipements, fonctionnement, bourses de Master 2, montage de projets collaboratifs d'envergure, initiatives de formations, écoles thématiques...)
- Co-financement en complément d'un autre financement partiel existant. La demande GIMeD doit être significative par rapport au coût global.

■ Modalités générales

- Les projets peuvent être rédigés en français ou en anglais
- Le visa de la direction de laboratoire du coordinateur est obligatoire
- Les Allocations Doctorales de Recherche (ADR) sont attribuées dans une unité de recherche ayant l'UGA comme tutelle
- Le/la directeur-riche de thèse doit être rattaché-e à une École Doctorale de l'UGA
- Dans le cas où la demande concerne un co-financement, le montant demandé devra être justifié au regard du financement partiel déjà existant
- Le démarrage du contrat doctoral devra intervenir au plus tard le 01/01/2026
- Le montant demandé pour un financement complet sera plafonné à 135k€ pour une thèse complète ou 2 ans de postdoc et à 20 k€ pour un projet BLANC.
- Les crédits devront être dépensés avant le :
 - 31/12/2028 pour une thèse,
 - 31/12/2027 pour un postdoc,
 - 31/12/2027 pour un projet BLANC.
- Les co-porteur-se-s du projet doivent être membres permanents en activité (chercheur-se, enseignant-e-chercheur-se, praticien-ne, ou assimilé-e-s, IT...) d'une unité de recherche des pôles de recherche de l'UGA et/ou d'unités de recherche de Grenoble CEA-DRT. Un-e co-porteur-se peut être PH du CHUGA non affilié à un laboratoire, mais dans ce cas un autre co-porteur-se doit être affilié à un laboratoire de l'UGA ou du CEA-DRT
- Un-e chercheur-se ou enseignant-e-chercheur-se émérite ne peut pas être co-porteur-se d'un projet
- En cas de sélection, les porteur-se-s s'engagent à ce que la demande ne soit pas financée par ailleurs (sachant qu'un co-financement est possible au niveau du projet global)
- Afin de garantir l'équité de traitement des dossiers, le descriptif du projet devra être strictement limité au nombre de pages préconisé, fonte Calibri 11 pt, interligne simple

■ Recrutement

- Le recrutement des doctorant-e-s devra se faire en articulation avec l'École Doctorale concernée. La procédure de recrutement (rédaction et diffusion de la fiche de poste, description des conditions de travail, pré-sélection puis auditions) sera définie par les futur-e-s encadrant-e-s puis validée par l'École Doctorale. Le processus devra impliquer, aux différentes phases, des personnes expérimentées dans l'encadrement de thèse et dans le recrutement international de doctorants
- Il n'est pas nécessaire d'avoir identifié un-e candidat-e au moment du dépôt du projet

■ Engagement des co-porteurs

- Les co-porteur·se·s s'engagent à mentionner le soutien du labex GIMeD dans toutes les productions scientifiques issues du projet doctoral en indiquant la référence "ANR-15-IDEX-02":
 - *Ce travail a bénéficié d'une aide de l'Etat gérée par l'Agence Nationale de la Recherche au titre du programme « Investissements d'avenir » portant la référence ANR-15-IDEX-02 ».*
 - *This work is supported by the French National Research Agency in the framework of the "Investissements d'avenir" program (ANR-15-IDEX-02).*
- Les co-porteur·se·s s'engagent à ce que les doctorant·e·s financé·e·s ou co-financé·e·s par le labex participent activement aux journées organisées par le labex (présentation des résultats obtenus, participation à l'organisation, ...)

■ Procédure de sélection

- AAP GIMeD-BLANC : les projets seront évalués et sélectionnés par le bureau. Les critères d'évaluations seront les suivants, avec pour chacun une note de 1 à 6 :
 - Qualité scientifique du projet
 - Qualité scientifique des porteurs et complémentarité du consortium
 - Effet levier potentiel
 - Impact potentiel à long terme du projet
- AAP GIMeD-DOC : chaque projet fera l'objet d'au moins 2 évaluations extérieures, puis la sélection sera effectuée par le bureau en fonction de ces évaluations extérieures. Les critères d'évaluations seront les suivants, avec pour chacun une note de 1 à 6 :
 - Qualité scientifique du projet
 - Faisabilité du projet
 - Qualité scientifique des porteur·es·s et complémentarité du consortium
 - Impact du projet
- L'aspect structurant pour la communauté sera pris en compte par le bureau
- La procédure de sélection respectera la charte UGA des bonnes pratiques de déontologie des appels à projets, notamment concernant le traitement des liens d'intérêt.
 - Chaque membre du bureau déclarera les projets pour lesquels il/elle est en conflit d'intérêt au sens de cette charte ;
 - Chaque évaluateur·trice extérieur·e déclarera ses éventuels conflits d'intérêts pour chacun des projets qu'on lui demandera d'évaluer
- Chaque membre du bureau de GIMeD et du comité de sélection votera formellement l'application de la charte d'engagement et de confidentialité (annexe 1 de la charte UGA)
- Chaque membre du bureau de GIMeD et du comité de sélection déclarera ses potentiels conflits d'intérêt avec les projets déposés et ceux-ci seront évalués en fonction de ces déclarations dans le respect des règles en matière de confidentialité et de déontologie.

■ Retour vers les porteurs et restitution auprès de la communauté scientifique

- Le comité de sélection désignera pour chaque projet parmi ses membres un·e rapporteur·se qui rédigera une synthèse des évaluations qui sera adressée aux co-porteur·se·s.

■ Soumission des projets

Les dossiers sous forme électronique doivent être soumis dans les délais, au format demandé, et complets à l'adresse suivante :

salma.mezzi@univ-grenoble-alpes.fr

Ils peuvent être rédigés en anglais ou en français.

- Date limite de soumission : 14 février 2025
- Publication des résultats : 15 juin 2025

Documents obligatoires à joindre au dossier :

- AAP GIMeD-DOC :
 - CV + liste des publications des co-porteur-se-s sur les 5 années précédentes (1 seul document)
 - Résumé du projet (1/2 page maximum)
 - Description du projet (5 pages max)
 - Formulaire DOC avec liste des personnels impliqués dans le projet
 - Attestation du dépôt de projet signée par le/la Directeur·trice du laboratoire principal
 - Rôle du doctorant·e/postdoctorant·e dans le projet global
 - Justification des co-financements éventuels
- AAP GIMeD-BLANC :
 - CV + liste des publications des co-porteur-se-s sur les 5 années précédentes (1 seul document)
 - Description du projet (2 pages max)
 - Formulaire BLANC avec liste des personnels impliqués dans le projet
 - Attestation du dépôt de projet signée par le Directeur·trice du laboratoire principal
 - Justification de co-financements (le cas échéant)